

# Règlement du concours : Camion de glaces

## 1.1 Objet

La société SD Worx Staffing Solutions SA (ci-après dénommée « **l'Entreprise organisatrice** »), dont le siège social est situé à Brouwersvliet 2, 2000 Anvers, Belgique, organise, via le site web <https://www.sdworx.jobs/fr-be/Jeu-concours/jobs-on-the-road> (ci-après dénommé « **Site web** ») un concours intitulé « Un nouveau souffle pour vos recrutements » (ci-après dénommé « **Concours** »). Le Concours se déroulera du 01/06/2026 au 30/06/2026.

Le présent règlement du concours (ci-après « **Règlement** ») s'applique à ce Concours.

## 1.2 Conditions de participation

La participation au Concours est réservée aux personnes majeures participant au nom de l'Entreprise pour laquelle elles travaillent.

Une seule participation par Entreprise/personne morale est autorisée.

## 1.3 Déroulement du Concours

Le Concours est annoncé via nos packaging distribué lors de l'action sales et via notre campagne par e-mail.

Les participants peuvent s'inscrire au Concours en saisissant leurs coordonnées (nom + Entreprise + adresse e-mail + taille de l'entreprise) sur le site web (<https://www.sdworx.jobs/fr-be/Jeu-concours/jobs-on-the-road>) et en répondant à une question de sélection. Les participants recevront un e-mail de confirmation.

## 1.4 Détermination du gagnant

À la fin du Concours, le gagnant sera désigné par tirage au sort.

## 1.5 Prix

Le gagnant remporte un camion de glaces pour une journée sur le site de l'entreprise du Participant.

Le gagnant sera contacté par e-mail ou par téléphone entre le 01/07/2026 et le 15/07/2026. La date du Sapjesbar sera fixée d'un commun accord.

Si le gagnant reste injoignable pendant 3 mois après la fin du concours, son droit au prix sera annulé.

## 1.6 Données à caractère personnel

Dans le cadre de la gestion du Concours, l'Entreprise organisatrice traite les données du Participant conformément à la législation applicable.

## 1.7 Modification du concours

L'Entreprise organisatrice se réserve le droit de modifier l'organisation du Concours, et de suspendre, reporter ou mettre fin au Concours à tout moment, sans préavis, sans en indiquer les raisons et sans indemnisation des Participants ou de tiers. Dans ce cas, l'Entreprise organisatrice en fera mention sur le Site web.

## 1.8 Communication

Toute communication relative au Concours et à l'application du Règlement s'effectue par e-mail. L'Entreprise organisatrice ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuelles défaillances des systèmes informatiques ou du dysfonctionnement du serveur.

## 1.9 Acceptation et application du Règlement

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement.

L'Entreprise organisatrice se réserve le droit d'exclure un Participant – et, le cas échéant, un gagnant – en cas de violation d'une ou plusieurs conditions de participation ou en cas d'abus, de fraude ou de participation déloyale au Concours.

## 1.10 Droit applicable et litiges

Le Règlement et le déroulement du Concours sont soumis au droit belge.

En cas de litige, les tribunaux de commerce d'Anvers sont seuls compétents.